



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	La matrice de Bérenguer de Caylus
Auteur	Yvan ROCHER
Publié dans	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
Date de publication	janvier 2020
Pages	12 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (1 ^{er} trimestre 2020)
Copy-right	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel

Pour citer cet article

Yvan ROCHER, « La matrice de Bérenguer de Caylus », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2020-2, janvier 2020, 12 p.

http://sfhsrfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2020_002.pdf

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE**

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault,
Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre),
John Cherry (British Museum), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot
(EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen),
Christian de Mérindol (musée national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives
nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Miguel de Seixas (université de Lisbonne),
Inès Villela-Petit (BnF)

ISSN 1158-3355

et

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE
ÉTUDES EN LIGNE**

ISSN 2006-3972

© **Société française d'héraldique et de sigillographie**
SIRET 433 869 757 00016

La matrice de Bérenguer de Caylus

Yvan ROCHER

La découverte de la matrice de Bérenguer de Caylus (*fig. 1*) est d'un apport intéressant pour la connaissance de l'héraldique rouergate, mais permet également de mettre en lumière les relations entre image sigillaire, onomastique et toponymie au Moyen Âge.

Cette matrice de sceau est inventoriée par *Sigillvm Franciae* (réf. SF-00491) et provient du canton de Camarès (département de l'Aveyron)¹. Elle est datée de 1250-1350. Le matériau utilisé est un alliage cuivreux à patine vert émeraude, marqué par endroits d'oxyde de fer. L'objet mesure 35 mm sur 25 mm pour une épaisseur de 15 mm et un poids de 12,04 gr. Scutiforme, elle offre une pointe en arrondi. Au dos, une bélière en escalier permettait de saisir la matrice et la manipuler lors des opérations de scellage.



1. Avers, dos et profil de la matrice de Bérenguer de Caylus.

1. Je veux ici adresser tous mes remerciements à Guilhem Dorandeu, Laurent Macé ainsi qu'à l'équipe de *Sigillvm Franciae*, association ayant pour but de recenser les découvertes de sceaux médiévaux du XII^e au XVI^e siècle, d'identifier le sigillant, de sauver l'information intrinsèque à chaque matrice et de publier le fruit de ses recherches grâce à sa base de données. Les généalogies en annexe sont produites à partir de Dominique PERRIN, *Histoire des Caylus*, Aix-en-Provence, 2018, André SOUTOU, « Testament du Seigneur de Caylus en 1182 », *Revue du Rouergue*, t. 32, 1978, p. 29-37, Hippolyte de BARRAU, *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes*, 4 vol., Rodez, 1853-1860, t. 1. Les dates données sont approximatives.

1. DESCRIPTION

La légende est gravée entre deux filets autour du champ, dont elle suit le contour. Elle débute par une croix pattée : ✠ S' BEREGVIER D' CASCLVS, soit « Sceau de Bérengier de Casclus », ce dernier nom désignant probablement Caylus comme nous le verrons plus loin. Disposées uniformément, les lettres en capitales onciales se resserrent cependant vers la fin. Le graveur a peut-être été contraint de recourir à ce procédé par manque de place. La légende est exprimée en langue vernaculaire, et non en latin qui aurait probablement employé la forme *Berengarius*.



2. Empreinte réalisée à partir de la matrice

Dans le champ se trouve un écu de forme arrondie que l'on retrouve principalement dans la France méridionale et la péninsule ibérique². Le graveur a ménagé un espace entre le filet intérieur de la légende et l'écu, permettant à celui-ci de bien se démarquer du champ.

L'écu présente un poisson posé en bande. Celui-ci dispose d'une tête imposante, de forme allongée, la bouche en bec de canard. Le corps est parcouru de lignes s'entrecroisant figurant les écailles et présente une ligne latérale bien marquée. Il porte deux nageoires ventrales, ainsi que deux nageoires dorsales.

Le graveur a globalement respecté les caractéristiques du brochet (*Esox Lucius*), sa bouche et sa forme allongée étant les éléments qui le caractérisent le plus. En revanche, la représentation ne peut pas être qualifiée de naturaliste : un brochet, vu de profil, ne porte

2. Joseph ROMAN, *Manuel de sigillographie française*, Paris, 1912, p. 46.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2020-2

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2020

qu'une nageoire dorsale positionnée à l'arrière – et non deux – et trois nageoires ventrales – et non deux comme sur notre matrice –.

2. DE « CASCLUS » A « CAYLUS »

Je n'ai pas retrouvé dans les chartes la forme « Casclus » figurant dans la légende du sceau. Cependant ce patronyme est probablement issu du latin *castellus* (*castellum* en latin classique) qui a donné, entre autres, « Caylus » dont les formes anciennes sont : *Caslus*, *Castlus*, *Caslucio*, *Castluz*, *Castel lucius*³. La transformation de la forme *Castellus* à « Caylus » a pu passer par les étapes suivantes : *Castellus* → *Castlus* → *Casclus* → *Caslus* → *Cailus* → *Caylus*. Cette supposition s'appuie sur un constat plus général : pour plusieurs mots latins, après un phénomène de contraction, on relève que l'ensemble « STL » se transforment en langue vernaculaire en « SCL » ou en « CL »⁴. Par exemple : *Astula* → *Astla* → *Ascla* (bûche de bois) ; *Vetulus* → *Vetlus* → *Veclus* (vieil) ; *Ustular* → *Ustlar* → *Usclar* (flamber).

En Rouergue, une famille de Caylus trouve ses racines autour du Rocher de Caylus, situé sur la commune de Saint-Affrique (département de l'Aveyron). Or le propriétaire actuel de cette matrice vit à trente kilomètres de cette localité.

3. COMPARAISON AVEC LES SCEAUX DE LA FAMILLE DE CAYLUS

Il n'existe plus aujourd'hui, à notre connaissance, d'empreinte originale issue de la matrice de Bérenguer de Caylus. De ce fait, examiner les empreintes de cires d'autres individus portant ce nom est un impératif nécessaire pour rattacher la matrice à une famille précise, mais aussi pour comprendre l'héraldique des Caylus.

La première empreinte connue est celle de Déodat II de Caylus, mari d'Irdoine de Séverac, datée de 1232, malheureusement disparue⁵ (voir annexe 1).

La deuxième est celle, partielle, de Déodat III en 1303 (voir annexe 2). Elle est décrite par Martin de Framond comme présentant une barre à la bordure denticulée⁶ (fig. 3). Après examen des moulages conservés aux Archives nationales, ce blasonnement me semble devoir être relu en raison du caractère évasé de la bande. J'en déduis qu'il est fort possible qu'un brochet posé en bande y soit représenté, dont on ne voit plus que la queue, ce qui viendrait confirmer le rattachement de la matrice de Bérenguer à la famille Rouergate des Caylus.

L'absence de bordure sur notre matrice pourrait s'expliquer par le fait que Déodat III est issu d'une branche cadette de la famille de Caylus par le mariage de Marie de Caylus avec Pierre de Combret (voir annexe 1). Cette bordure pourrait donc être une brisure des armes de Caylus, comme le font par exemple la maison d'Anjou et les ducs d'Alençon vis-à-vis des armes de France.

3. André SOUTOU, « Inventaire toponymique de la vicomté de Millau au XI^e siècle », *Annales du Midi*, 1968, p. 249-250. Pierre-Aloïs VERLAGUET, *Cartulaire de l'Abbaye de Silvanès*, Rodez, 1910, p. 528-529.

4. Joseph-Pierre DURAND, *Notes de philologie Rouergate*, Paris, 1900, p. 31-36. Étienne-Abel JURET, *La phonétique latine. 2^e édition*, Le Puy-en-Velay, 1938, p. 41. Yakov MALKIEL, *From Particular to General Linguistics: Selected Essays 1965-1978*, Amsterdam/Philadelphia, 1983, p. 438. Manu LEUMANN, Johann Baptist HOFMANN, Anton SZANTYR, *Lateinische Grammatik*, Munich, 1977, p. 208.

5. AnF, sc/R 18.

6. AnF, sc/R 115.



3. Sceau de Déodat (Dorde) III de Caylus.

À droite, extrapolation des armoiries : en rouge, la bordure denticulée, en bleu les contours du brochet (moulage, AnF, sc/R 115).

Tous droits réservés aux Archives nationales.

La troisième empreinte conservée pour un membre de la famille de Caylus est celle d'Astorg, précepteur de Sainte-Eulalie, datant de 1356 (*voir annexe 2*). C'est un sceau en navette dont il ne reste que des fragments indistincts⁷.

Les enfants du mariage morganatique entre Irdoine de Severac (veuve du comte de Rodez) et de Déodat II de Caylus vont continuer la lignée des Severac et des Canillac (*voir annexe 1*). Chacun scellant en utilisant les armes de ses possessions⁸, les empreintes médiévales pour cette famille faisant défaut et celle de Déodat III étant partielle, je ne peux affirmer avec certitude mon attribution à une famille Caylus en particulier.

4. EXCURSUS SUR LES SCEAUX DES CAYLUS « MODERNES »

Pour compléter l'étude des sceaux médiévaux conservés pour des membres de la probable famille de Bérenguier, nous allons effectuer l'analyse héraldique des empreintes modernes des Caylus⁹.

Il existe trois empreintes sigillaires modernes appartenant à des membres de la famille de Caylus, branche des seigneurs de Colombières¹⁰, au sein de la collection des Pièces originales de la Bibliothèque nationale (*voir annexe 3*). Toutes trois comportent dans leurs

7. AnF, sc/R 518.

8. AnF, sc/R 185.

9. Nous reprenons en parti ici l'étude de Dominique Perrin mais nous n'en partageons pas toutes les conclusions (PERRIN, *Histoire des Caylus*, cité n. 1, p. 314-338).

10. Colombières-sur-Orb, département de l'Hérault.

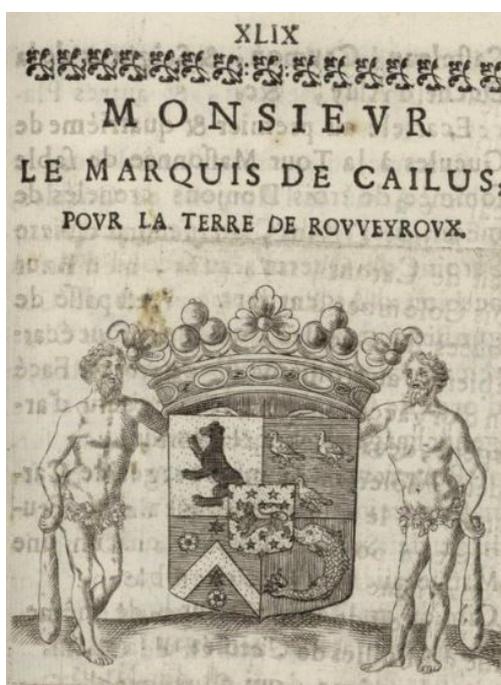
Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2020-2

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2020

écartelé un quartier au dauphin. Ne sommes-nous pas en face d'une réminiscence des armoiries originales de la famille de Caylus ?

La première empreinte est pour Étienne de Caylus (1518-1598), seigneur de Colombières¹¹. En voici la description des armoiries : *écartelé, au 1 de trois merlettes, au 2 fascé de six pièces au chef d'hermine (Clermont-Lodève), au 3 à un chien passant, au 4 à un dauphin dans une bordure componée*. Comme nous le verrons plus loin, la description du blason en 3 est malaisée : il est décrit parfois comme un ours ou comme un bélier. Jacques Beaudeau, dans son *Armorial des États du Languedoc* de 1686¹² (fig. 4), précise : pour l'ours, famille de Carous ; pour les colombes, armes parlantes de la seigneurie de Colombières ; pour le dauphin, famille de Brusque.

Le deuxième quartier (*fascé de six pièces au chef d'hermine*) ne fait aucun doute : il rappelle l'alliance de Déodat III avec Alaxacie de Guilhem au XIII^e siècle (voir annexe 2)¹³.



4. Jacques Beaudeau, « *Armorial des États du Languedoc* », 1686, rubrique 49.

Nous savons par le contrat de mariage de 1389 entre Marguerite de Brusque et Raymond de Caylus¹⁴, que les parents de Marguerite demandent expressément que l'héritier du couple porte dans leurs armes ceux de la famille de Caroux et de Brusque (voir annexe 3).

11. AnF, sc/PO 2657.

12. Jacques BEAUDEAU, *Armorial des Estats du Languedoc enrichi des Elémens de l'art du blason, gravé et recueilli par Jacques Beaudeau, graveur à Montpellier*, Montpellier, 1686, p. 125-126.

13. Voir annexe 1.

14. *Contrat de mariage entre noble Raimond de Caylus, fils de noble et puissant homme messire Déodat de Caylus, en son vivant seigneur des baronnies de Cailus et d'Olargues, et Marguerite de Brusque, fille de Pierre de Brusque, chevalier, seigneur de Blan au diocèse de Vabres et de noble Saure de Carous, coseigneuresse de Colombières la Gaillarde au diocèse de Béziers*, 25 novembre 1389 : extrait tiré de l'original en latin, retenu par Sicard Fabri, notaire de Brusque et Jean Barrière, notaire royal du Pont (Fonds de La Tour,

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2020-2

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2020

Caroux se retrouve aussi sous la forme « Carombs » comme cité par Hippolyte de Barrau¹⁵. Il s'agit d'une famille dont le fief originel se situe sur la commune de Colombières-sur-Orb (département de l'Hérault). Les droits sur la seigneurie de Colombières descendant exclusivement par Saure de Caroux, j'attribuerais plutôt cet écu aux trois colombes à la famille de Caroux, en raison d'un jeu de mots Carombs/Colombe.

Le troisième quartier (*à un chien ou un ours passant*) serait-il celui de la famille de Brusque ? À noter que le sceau des consuls de la ville de Brusque en 1388 utilise un écu à un chien¹⁶. Ce quartier pourrait donc porter le même meuble héraldique : un chien, et non un ours.

Enfin le quatrième quartier (*à un dauphin dans une bordure componée*) rappelle fortement l'empreinte partiellement conservée de Déodat III de Caylus. En effet, nous y retrouvons un poisson dans une bordure denticulée.

Voyons maintenant si la famille de Caylus-Colombières a conservé un reliquat de leurs armes associé à celles des Caroux et des Brusque, comme stipulé dans le contrat de mariage entre Marguerite de Brusque et Raymond de Caylus.

Le fils d'Étienne, Pierre († après 1599) scelle avec un *écartelé en 1 et 4 d'un ours ou d'un bélier posé en bande et en 2 et 3 d'un dauphin posé en bande*, mais aussi en 1592 avec une inversion des quartiers : *en 1 et 4 d'un dauphin et en 2 et 3 d'un ours ou d'un bélier*¹⁷. Ce changement de positionnement dans l'écu intervient après le décès de son père en 1591. Peut-être est-il dû au fait qu'il devient le chef de la maison de Caylus-Colombières ?

Il est clair que le brochet semble avoir perduré dans la branche des Caylus-Colombières, confondu avec un dauphin, pour être petit à petit supplanté par les armes au lion accompagné d'un orle d'étoiles (que l'on retrouve dans la troisième salle des croisades de Versailles¹⁸, les étoiles remplacées par des billettes). Cet écu, qui semble apparaître au XVII^e siècle brochant en cœur de la partition des Caylus-Rouairoux (*fig. 4*), apparaît ensuite sans partition. Au XVII^e siècle, l'écu au lion et l'orle d'étoiles deviennent les armes propres des Caylus Rouairoux.

On voit donc que plusieurs faisceaux d'indices relient les armes au brochet du sceau de Bérenguier de Caylus aux armes des différentes branches de cette famille. Afin d'appuyer cette analyse nous pouvons étendre cette étude à l'utilisation du brochet dans les familles et villes dont le nom dérive de *castellus*. Nombre d'individus portant un nom provenant de *castellus* font usage d'armoiries parlantes. Toutefois des exceptions existent, y compris dans des cadres complexes où le brochet subsiste sous d'autres formes que le meuble héraldique, par exemple en cimier. Comparons-les avec notre matrice.

De *castellus* dérivent les toponymes suivants : *Carlus, Carlux, Castellucio, Charlus, Chastellux, Châtelus, Chalus, Cheylus*¹⁹.

V 441/2, traduction de la fin du XVII^e siècle de l'original en latin également conservé dans le Fonds de La Tour, V 443/3). PERRIN, *Histoire des Caylus*, cité n. 1, p. 355-359.

15. BARRAU, *Documents historiques* (cité n. 1), t. 1, p. 548.

16. Brusque est dans le département de l'Aveyron. AnF, sc/R 364.

17. AnF, sc/PO 2658 et 2659.

18. Musée de Versailles, 3^e salle des croisades, blason n° 252, Déodat et Arnaud de Caylus. André BOREL D'HAUTERIVE, *Annuaire de la Pairie et de la Noblesse de France*, Paris, 1844, p. 399.

19. Ernest NEGRE, *Toponymie générale de la France*, 3 vol., Paris, 1990-1998, t. 1, p. 391.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2020-2

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2020

5. COMPARAISON DES SCEAUX DONT LE NOM DERIVE DU LATIN *CASTELLUS*

Les sceaux de la ville de Caylus font eux aussi utilisation du brochet²⁰. L'empreinte la plus ancienne connue pour cette ville figure en 1243 un brochet en bande. Celui-ci est très proche stylistiquement de celui de Bérenguer de Caylus, lui aussi placé en oblique, probablement pour figurer l'action ou le mouvement de chasse de ce poisson carnassier (fig. 5).

Le deuxième sceau connu de la ville de Caylus (1309) comporte comme iconographie un château surmontant un brochet. Ici le jeu de mot *Castel Lucius* est sans équivoque (fig. 6).



5. Premier sceau de la ville de Caylus (1243). Moulage, AnF, sc/D 5822.
6. Deuxième sceau de la ville de Caylus (1309). Moulage, AnF, sc/D 5823.
Tous droits réservés aux Archives nationales.

Le sceau d'Aimeri de Châtelus en 1344 (département de la Creuse) porte un écu au lion²¹. Les sceaux de la famille de Chastellux possessionnée dans l'Yonne portent un écu à une bande accompagnée de sept billettes²². Pour ces deux exemples, on ne fait pas usage du brochet comme blasonnement. Il se peut que cela soit dû à une certaine logique de groupe, affidés, alliances matrimoniales, etc.²³ Ainsi le blason des Chastellux s'avère être une brisure des armes de la famille de Montréal²⁴.

La famille de Chalus (branche de Combraille, Prondines, Orcival et du Puy-Saint-Gulmier en Auvergne) porte comme arme un brochet sur un semé d'étoiles tandis que la tige principale des Châlus-Lembron, selon Ambroise Tardieu, aurait porté un échiqueté avec un cimier à la tête de chien issant d'un corps de poisson. Enfin, la branche des Châlus seigneurs d'Entraygues porte une croix engrêlée²⁵.

20. Caylus est dans le département du Tarn-et-Garonne. AnF, sc/D 5822 et 5823.

21. Châtelus est dans le département de la Creuse. AnF, sc/D 6181.

22. AnF, sc/PO 2978-2981.

23. Arnaud BAUDIN, *Emblématique et pouvoir en Champagne. Les sceaux des comtes de Champagne et de leur entourage (fin XI^e-début XIV^e siècle)*, Langres, 2012, p. 391-412.

24. Philippe de CHASTELLUX (dir.), *Montréal à Sire de Chastellux : histoire de la maison de Chastellux du XI^e au XX^e siècle*, Chastellux-sur-Cure, 2013.

25. Ambroise TARDIEU, *Histoire généalogique de la maison de Bosredon, en Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1863, p. 298.

Le sceau d'un Guillaume de Chalus (XIII^e) porte un écu au brochet²⁶ (fig. 7). Un certain Amblard de Caylus (1373) porte un écu au brochet sur un semé d'étoiles et brisé d'un lambel de six pendants²⁷ (fig. 8). Ce sceau est appendu à un accord entre *Amblardus de Caslucio, dominus de Montrodes*, et le chapitre de Clermont, du 8 mai 1373. Ce sceau d'Amblard de Caylus est en fait à rattacher à la famille de Chalus, branche des seigneurs de Montrodeix, comme le souligne très justement Bosredon dans son corpus²⁸. En effet Montrodeix est anciennement orthographié « Montrodès » ou « Montrodez ». De plus nous retrouvons ce lieu dans le l'ouvrage des *Noms féodaux* où il est associé à la famille Chalus²⁹, ainsi que dans le nobiliaire d'Auvergne³⁰. Au vu de l'écu et des bénéficiaires de l'accord de 1373, il n'y a aucune raison de conserver l'attribution du sceau d'Amblard à la famille de Caylus.



7. Sceau de Guillaume de Chalus (XIII^e s.). Moulage, AnF, sc/D 1685.

8. Sceau d'Amblard de Caylus, seigneur de Montrodeix (1373).

Moulage, AnF, sc/D 1660.

9. Sceau d'Hugues de Chalus, seigneur de Saint-Germain-Lembron (1250).

Moulage, AnF, sc/St 4711.

Tous droits réservés aux Archives nationales.

On s'aperçoit ici que les Chalus font le choix de placer un brochet en référence au mot « luz » ou « lus ». Mais, contrairement à ce qui est visible sur la matrice de Bérenguier, un semé d'étoiles est ajouté pour le sens *lux-lucis* : la lumière. La représentation du poisson est moins « figée » que celle visible sur les sceaux de la ville de Caylus qui ont un aspect plus rigide. La forme s'arrondit et apporte un peu plus de réalisme. On se rapproche iconographiquement de la représentation du dauphin héraldique.

26. AnF, sc/D 1685.

27. AnF, sc/D 1660.

28. Philippe de BOSREDON, *Sigillographie de l'ancienne Auvergne (XII^e-XVI^e siècles)*, Brive, 1895, p. 198.

29. Pierre Louis Joseph BETENCOURT, *Noms féodaux ou : Noms de ceux qui ont tenu fiefs en France dans les provinces d'Anjou, Aunis, Auvergne, Beaujolois, Berry, Bourbonnois, Forez, Lyonnais, Maine, Saintonge, Marche, Nivernois, Touraine, partie de l'Angoumois et du Poitou, depuis le XII^e siècle jusque vers le milieu du XVIII^e siècle*, Schlesinger frères, 1867, t. 1 à 2, p. 31 et 207.

30. Jean-Baptiste BOUILLET, *Nobiliaire d'Auvergne*, 8 vol., Clermont-Ferrand, 1847, t. 3 p. 86.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2020-2

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2020

Par ailleurs cette famille fait aussi le choix surprenant d'un animal hybride chien/poisson. Hugues de Chalus, seigneur de Saint-Germain-Lembron, utilise en 1250 comme iconographie ce qui semble un chien issant d'une tête de poisson³¹ (fig. 9), tandis que Guillaume de Chalus emploie en 1268 « un griffon » dont le corps se termine en queue de poisson³².

Ce blason porte là-encore vraisemblablement des armes parlantes. Si nous gardons en tête la possibilité que ce soit une partie d'un brochet, le chien dont la présence semble moins logique, pourrait quant à lui s'expliquer par la proximité phonétique du terme latin *castellum* et du mot occitan *cafel* ou *catel*, dérivé du latin *catus* ou *catellus*, signifiant « petit chien »³³.

Le sceau de Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux³⁴, de type armorial, est *d'azur au chien d'or affrontant un dauphin couronné*³⁵. Le dauphin pourrait dériver ou descendre du brochet. S'agit-il d'un oubli du sens premier, ou d'un abandon volontaire, le dauphin ayant peut-être une connotation plus prestigieuse (Dauphin d'Auvergne, Dauphin du Viennois) ? La construction « parlante » du brochet originel serait la même que précédemment.

Nous voyons donc que des familles dont le nom dérive du latin *castellum*, peuvent privilégier dans leurs armoiries un brochet en lieu et place d'un château, qui semblerait plus naturel. Certains l'associent avec un autre meuble comme le chien ou des étoiles afin de renforcer le caractère parlant de l'écu. Il semblerait donc tout à fait probable que la famille Caylus du Rouergue, comme tant d'autres, ait fait le choix du brochet.

6. ATTRIBUTION DE LA MATRICE

Après avoir étudié les armes anciennes de la famille de Caylus, présentant un brochet, et conforté l'attribution de la matrice à un membre de cette famille, cherchons à identifier plus précisément le sigillant.

Le seul Bérenguer connu pouvant correspondre est le fils de Déodat V de Caylus qui a vécu des environs de 1362 à 1398 (voir annexe 2)³⁶. Cependant, les caractéristiques stylistiques et matérielles de la matrice (particulièrement la forme de la préhension, l'absence de bordure) semblent indiquer une datation plus ancienne. Je suppose que la bordure sur l'empreinte de Déodat III est une brisure des armes pleines formé par la branche issue du mariage entre Marie de Caylus avec Pierre de Combret (voir annexe 1).

En effet, nous apprenons par le testament de Pierre de Caylus en 1182³⁷, qu'il lègue à sa nièce Marie (son père étant mort à la date de l'acte) la moitié de ce qu'il possède sur le château de Caylus, la part restante étant partagée avec ses deux fils Pierre et Arnaud. L'un de ces derniers se marie par la suite avec Arnalde du Pont, créant la branche des Caylus, seigneur de Camarès³⁸.

31. Bosredon *Auvergne* 485.

32. Bosredon *Auvergne* 487.

33. Voir les sceaux de Raimond et Rostaing Catel gravés d'un chien : AnF, sc/D 1648 et 1649.

34. AnF, Sc/D 6505.

35. Jean-Baptiste RIESTAP, *Armorial général*, 2 vol., Gouda, 1884, t. 1 p. 417.

36. PERRIN, *Histoire des Caylus* (cité n. 1), p. 62.

37. André SOUTOU, « Testament du seigneur de Caylus (commune de St-Affrique) en 1182 », *Revue du Rouergue*, 1978, t. 32, p. 29-37.

38. PERRIN, *Histoire des Caylus* (cité n. 1), p. 20-21.

YVAN ROCHER

Je suppose que notre Bérengier est issu de la branche aînée des Caylus-Camarès, provenance qui, je le rappelle, correspond à celle de la découverte. Cette branche, pour laquelle nous manquons malheureusement de documentation, rend difficile l'attribution de la matrice à un Bérengier en particulier.

CONCLUSION

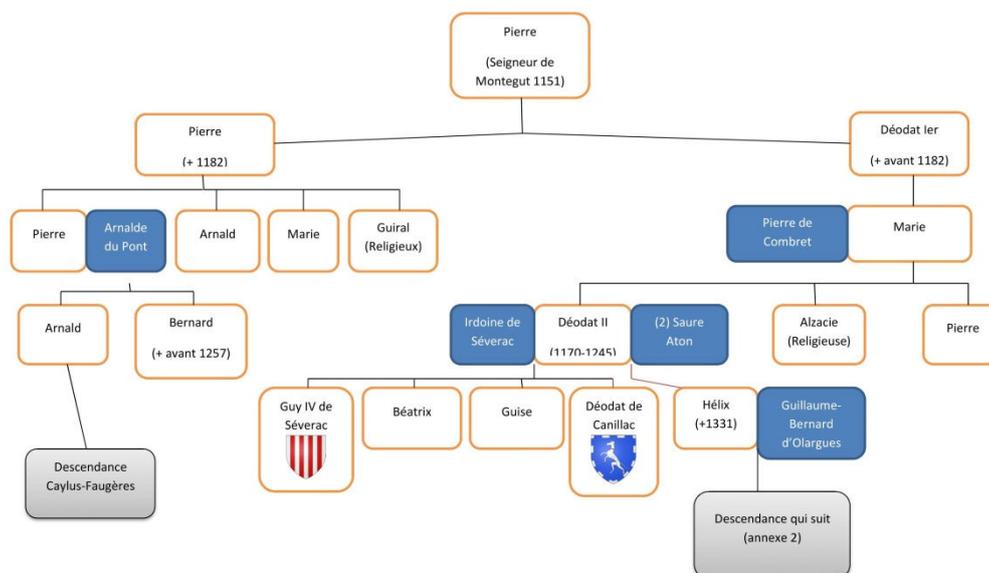
La découverte de cette matrice nous a permis de comprendre, d'un point de vue héraldique, les armes « originelles » de cette famille importante du Rouergue. La matrice de Bérengier met en évidence les possibilités d'évolution héraldique d'une lignée au fil du temps.

Par ailleurs elle met en lumière l'emploi du brochet comme meuble héraldique dans les familles dont le nom dérive de *Castellus*. Bien que d'autres solutions héraldiques aient pu être trouvées, ce meuble est couramment utilisé dans ce cas anthroponymique. La matrice de Bérengier nous permet par ailleurs de comprendre les armoiries parlantes des Caylus et l'iconographie étonnante de deux membres de la famille de Chalus.

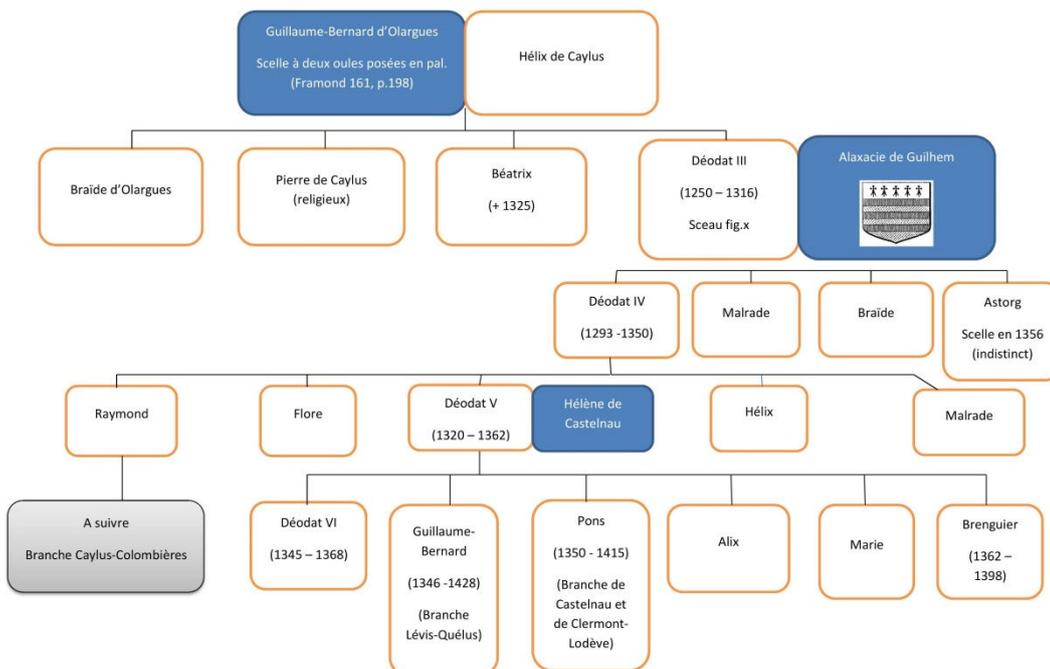
Enfin d'un point de vue onomastique, la matrice nous montre la transformation en langue vernaculaire de la forme *castellus* en « Caylus ».

Annexes

Annexe 1 : généalogie des Caylus



Annexe 2 : suite de la généalogie des Caylus



Annexe 3 : généalogie des Caylus-Colombières

